

## LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP8 A LA CONVENTION DE BAËLE: MARDI 28 NOVEMBRE 2006

La huitième réunion de la Conférence des parties (CdP8) à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination a tenu ses travaux, tout le long de la journée, dans la Grande commission (GC) où les délégués se sont penchés sur les questions juridiques et financières, la mobilisation des ressources, le financement durable, les partenariats et les travaux du Groupe de travail sur l'initiative relative aux téléphones portables (GTTP), la coopération internationale et les synergies, l'établissement des rapports et les questions techniques.

Un groupe de contact sur le budget et des groupes de consultation informelle sur le démantèlement des navires et sur l'initiative de partenariat relative aux téléphones portables (IPTP) se sont réunis tout le long de la journée.

### GRANDE COMMISSION

**MISE EN APPLICATION DES DECISIONS ADOPTEES PAR LA CDP7: Questions Financières:** Sachiko Kuwabara-Yamamoto, Secrétaire exécutif de la Convention de Bâle, a présenté la proposition de budget au titre de la biennale 2007-2008 ou de la triennale 2007-2009 (UNEP/CHW.8/8), un complément d'information sur les questions financières (UNEP/CHW.8/INF.23) et l'administration du fonds fiduciaire de la Convention de Bâle (UNEP/CHW.8/INF.36). L'UE, la NORVEGE et le Nigeria au nom du GROUPE AFRICAÏN, ont déploré le fait que certains pays n'aient pas honoré les engagements financiers qu'ils ont pris à la CdP7 et ont souhaité voir des contributions en suspens être réglées pour s'assurer de la mise en œuvre de la Convention. L'UE, appuyée par le MAROC, l'INDONESIE, la CHINE, le CANADA, la TANZANIE, la JORDANIE, la GAMBIE et le GROUPE AFRICAÏN, ont préféré la première option, soit la biennale 2007-2008, qui prévoit une réunion du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL), à la deuxième option, la triennale 2007-2009, qui prévoit deux réunions du GTCNL et à la troisième option de la triennale 2007-2009, qui prévoit une réunion du GTCNL et des services de traduction réduits. Le JAPON a accueilli avec satisfaction les activités améliorées menées par le secrétariat de la Convention et a déclaré sa préférence pour la troisième option. La SUISSE a appelé à l'adoption d'une approche pragmatique axée sur des priorités programmatiques et a suggéré d'élaborer une révision de la deuxième option. La CHINE a fait part de ses réserves quant au risque de voir la banalisation du nombre des réunions affaiblir la Convention. Attirant l'attention sur les récentes décisions prises par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de ne pas créer de nouveaux pôles d'intérêt pour le financement, le délégué des ETATS-UNIS a rappelé que la Convention de Bâle dispose déjà d'un mécanisme de financement propre.

Au sujet du Fonds fiduciaire de la Coopération technique de la Convention, l'UE et la SUISSE ont suggéré de classer par ordre de priorité les programmes devant être soutenus par le secrétariat. Le CHILI, au nom du GROUPE DES PAYS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (GRULAC), a fait part de ses réserves concernant les dépenses administratives qui contribuent à la réduction de l'équilibre du fonds fiduciaire.

**Mobilisation des ressources et financement durable:** Le secrétariat a introduit les documents concernant la mobilisation des ressources (UNEP/CHW8/9), en traçant les grandes lignes des recommandations faites à la CdP de considérer la possibilité de

ressources budgétaires supplémentaires, et concernant le financement durable (UNEP/CHW8/10), qui présente des recommandations pour le financement à court, moyen et long termes. L'UE, la NOUVELLE ZELANDE, la CHINE, le BRESÏL, la COLOMBIE et l'AUSTRALIE, ont mis en exergue le FEM comme mécanisme de financement durable alternatif, l'AUSTRALIE plaidant pour l'exploration d'autres sources de financement. L'ETHIOPIE, appuyée par le NIGERIA, a appelé à des mécanismes financiers prévisibles et à une coordination entre les secrétariats de Bâle et de Kyoto pour permettre aux pays en développement de tirer avantage du MDP. Le délégué des PHILIPPINES a insisté que les rôles des mécanismes de financement multilatéraux soient soigneusement examinés en vue de s'assurer que ces rôles ne soient pas mal perçus.

Le KENYA a demandé l'expansion du Fonds fiduciaire pour faciliter une participation plus large. La CHINE a appelé à examiner la mise en œuvre de la Convention en tant que thème pour le FEM, à sa 5<sup>e</sup> reconstitution en 2009.

La NAMIBIE a mis en relief la mobilisation des ressources comme étant le plus important de tous les sujets et l'EGYPTE a souligné l'importance de chercher des sources de financement durables. L'AFRIQUE DU SUD a encouragé l'adoption d'une approche intégrée de financement durable pour les Conventions de Bâle et de Rotterdam et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC). La SUISSE a apporté son soutien de principe à un projet de décision sur la mobilisation des ressources et a appuyé l'idée d'une expansion du FEM en tant que voie prometteuse pour le financement de la Convention.

**Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle d'ici 2010: Programme de partenariat:** Le secrétariat a introduit les rapports concernant: le travail accompli par le Programme de partenariat de la Convention de Bâle (PPCB) (UNEP/CHW.8/2/Add.2), mettant en relief la proposition de plan de travail au titre de la biennale 2007-2008, figurant dans l'Annexe II; et, les consultations des parties prenantes sur le concept des partenariats dans la gestion écologiquement rationnelle des ordinateurs usagés et en fin de vie (UNEP/CHW.8/INF/3 et INF/3/Add.1).

Marco Bulleti (SUISSE), président du GTTP, a présenté un rapport sur le document du guide de la gestion écologiquement rationnelle des téléphones portables usagés et en fin de vie, élaboré par le GTTP (UNEP/CHW.8/2/Add.3) et sur les accomplissements de l'initiative de partenariat relative aux téléphones portables (IPTP) (UNEP/CHW.8/INF/6). Tout en mettant en exergue les progrès importants accomplis dans les groupes sur les projets de l'IPTP et en faisant état de l'expansion de la composition du GTTP, le président Bulleti a parlé des défis à relever et, notamment, de l'engagement du secteur privé. Il a soumis le projet de décision et le document d'orientation générale, avec des recommandations pour adoption par la CdP8.

Joachim Wuttke (Allemagne), président du Groupe du GTTP sur la collecte et le mouvement transfrontière des téléphones usagés, a présenté les questions soulevées durant les délibérations du groupe sur les lignes directrices (UNEP/CHW.8/INF/6/App.1). Il a souligné qu'il ne s'agissait pas là d'un document consensuel et a demandé que la CdP8 examine les options proposées concernant, entre autres, l'éclaircissement des ambiguïtés relevées dans les Annexes de la Convention et la rationalisation des contrôles.

Le président de la GC, Maquieira, a introduit le projet de décision concernant le Plan stratégique d'ici 2010 (UNEP/CHW.8/2/Add.2). Le CHILI a proposé l'insertion d'un libellé sur la nécessité pour le GTCNL d'informer la CdP des résultats de ses travaux.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>, a été rédigé par Karen Alvarenga, Ph.D., Asheline Appleton, Melanie Ashton, Robynne Boyd, Leonie Gordon et Nicole Schabus. Edition numérique: Diego Noguera. Version française: Mongi Gadhoom. Edition en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service d'Information de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID), le ministère danois des affaires étrangères, le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)), le ministère néerlandais des affaires étrangères, la commission européenne (DG-ENV), et la direction générale de la protection de la nature, du ministère italien de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2006, par: le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'agence suisse de l'environnement, des forêts et des paysages (SAEFL), le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, SWAN International, le ministère japonais de l'environnement (par le biais de l'Institut des stratégies environnementales globales - IGES) et le ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie (par le biais de l'Institut mondial de recherche sur le progrès industriel et social - GISPRI, qui fournit le ENB en japonais, à cette réunion). La version française est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF. Le financement de la version espagnole du *Bulletin* a été fourni par le ministère espagnole de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tous renseignements, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD par courriel à: <kimo@iisd.org> ou par téléphone au: +1-646-536-7556 ou par voie postale au: 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA. L'équipe du ENB couvrant la COP8 à la Convention de Bâle est joignable par e-mail à <karen@iisd.org>.

Au sujet du PPCB, le président de la GC, Maquieira, a demandé aux délégués d'examiner le document consacré à l'IPTP (UNEP/CHW.8/2/Add.3). L'UE a fait part de ses réserves concernant les interprétations données aux définitions des déchets dangereux et qui sont en conflit avec la législation en vigueur au sein de l'UE, et a suggéré de remplacer "adopte" par "prend note," et "met en œuvre" par "utilise," dans le document d'orientation.

Le CHILI, le KENYA, l'OUGANDA et la CHINE, ont accueilli favorablement les propositions d'amendements de l'UE. Le CANADA, les ETATS-UNIS, la NOUVELLE ZELANDE, le JAPON et l'AUSTRALIE, ont apporté leur appui à l'action proposée telle que formulée, l'AUSTRALIE préférant le terme "utilise" au terme "met en œuvre" dans le document d'orientation, relativement à l'IPTP.

Le MEXIQUE, appuyé par le CHILI, a appelé à l'intégration des travaux devant être étendus aux projets pilotes dans d'autres régions. La TANZANIE a suggéré que le document soit testé sur le terrain pendant deux ans avant d'être examiné par la CdP9, en raison de l'implication limitée des pays en développement. Le VENEZUELA a souligné la nécessité pour les projets pilotes d'être appropriés pour les pays en développement. Faisant état du manque de participation des pays en développement dans le processus, BAN, appuyé par la COLOMBIE, le NIGERIA, la TANZANIE et le KENYA, a appelé les parties et, en particulier les pays en développement, à adopter provisoirement l'IPTP et à la réexaminer au GTCNL. La SUISSE, appuyée par le CANADA, a fait part de ses réserves concernant le retardement des actions concrètes sur le terrain, a demandé un amendement textuel et a encouragé les participants à adopter la décision. Le BOTSWANA a plaidé pour l'insertion de toutes les parties prenantes issue du secteur informel de la réparation dans l'IPTP.

Le président de la GC, Maquieira, a convoqué un comité de rédaction informel, présidé par Barry Reville (Australie) pour poursuivre la discussion du sujet.

**Coopération internationale et synergies:** Le secrétariat a introduit le document concernant la coopération internationale et les synergies (UNEP/CHW.8/3/Rev.1). L'UE a annoncé son intention de soumettre un document de séance (DS) englobant un projet de décision acceptant l'invitation de la CdP-2 à la Convention de Stockholm à établir un groupe de travail spécial de composition non limitée sur la coopération entre les conventions ayant rapport avec les produits chimiques, que la CdP-3 à la Convention de Rotterdam a déjà acceptée. Plusieurs pays ont apporté leur appui à l'idée de se joindre au groupe de travail spécial mais ont souhaité examiner le DS avant de poursuivre les discussions procédurales.

L'INDE a déclaré que le groupe de travail spécial devrait se concentrer sur le comblement des lacunes et sur l'évitement de la duplication des efforts. La TANZANIE a souligné la nécessité d'éviter les actions qui risquent de déstabiliser d'autres conventions. La CHINE a souligné que les trois conventions ayant rapport avec les produits chimiques sont des instruments juridiques indépendants et a demandé la mise en place d'un programme de synergie efficace pour s'assurer de la participation égalitaire. L'INDONESIE a signalé que certains pays ne sont pas membres de l'ensemble des trois conventions. La GAMBIE a suggéré d'utiliser les Centres régionaux et de coordination de la Convention de Bâle (CRCCB) comme véhicules de formation et de création des capacités au profit des trois conventions.

Au sujet de la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la SUISSE a souligné le besoin de s'assurer de la cohérence entre les accords environnementaux multilatéraux et les accords de l'OMC, sur la base des principes de non hiérarchie, de soutien mutuel et de déférence. Plusieurs pays ont appuyé l'idée que le secrétariat demande un statut d'observateur au sein du Comité de l'OMC sur le commerce et l'environnement.

**Etablissement des rapports:** Pierre Portas, secrétariat de la Convention de Bâle, a introduit les documents concernant l'établissement des rapports (UNEP/CHW.8/4 et UNEP/CHW.8/INF/13). L'UE a présenté des amendements (UNEP/CHW.8/CRP.4) proposant que le secrétariat élabore et publie des documents de collationnement annuel pour améliorer la comparabilité des données concernant le mouvement transfrontière des déchets. La CdP8 a adopté la décision telle qu'amendée par l'UE, en prenant note de la demande faite par la suite par la Colombie, en faveur d'un meilleur partage des données techniques.

**Questions techniques:** Le Secrétariat a introduit, et la CdP8 a examiné, la proposition de projet de décisions approuvée par la GTCNL5 pour soumission à la CdP8 (UNEP/CHW.8/5 et Add.4/Corr.1). Au sujet des amendements aux listes des déchets et l'état d'avancement de la Décision VII/21 (démantèlement des navires), l'UE a suggéré de reporter la date limite pour commentaires. Le CANADA a annoncé son intention de soumettre un DS assorti d'amendements techniques et réactionnels et le président de la GC, Maquieira, a reporté le débat.

Michael Ernst (Allemagne), président du Groupe de travail restreint intersection sur les lignes directrices techniques concernant les POP, a introduit les lignes directrices techniques approuvées par le groupe (UNEP/CHW.8/CRP.3). La GC a suspendu l'examen de la question pour permettre la tenue de consultations bilatérales sur les corrections techniques.

Le Secrétariat a soumis le projet de décision approuvé par le Groupe de travail restreint sur l'harmonisation des formulaires, présidé par Michael Ernst, qui s'est réuni dimanche 26 novembre (UNEP/CHW.8/CRP.2). CUBA, le MEXIQUE et le COSTA RICA ont apporté leur appui à la décision. Le RESEAU INTERNATIONAL POUR L'ELIMINATION DES POP (RIEP) a encouragé la réduction des concentrations de POP. Suite à des demandes d'amendements aux formulaires, soumises par le CHILI et la COLOMBIE, le président de la GC, Maquieira, a proposé que les parties tiennent des consultations bilatérales et a reporté le débat.

La GC a décidé de transmettre à la plénière, sans amendements, les décisions concernant : les lignes directrices techniques concernant la GER; la relation de travail avec le sous-comité des experts des Nations Unies sur le système harmonisé à l'échelle mondiale, de classification et d'étiquetage des produits chimiques; l'identification distincte dans le système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes relatif à la désignation des matières premières et à la codification de certains déchets; la classification et la caractérisation des risques posés par les déchets; la classification nationale et les procédures de contrôle de l'importation des déchets figurant dans l'Annexe IX (déchets non dangereux); et, la mise en application de la Décision VII/2 (minimisation des déchets dangereux).

#### GRUPE DE CONTACT

**BUDGET:** Présidé par Anne Daniel (Canada), les délégués ont débattu, entre autres, de la possibilité d'organiser des réunions l'une à la suite de l'autre pour en réduire les coûts. Sachiko Kuwabara-Yamamoto, secrétaire exécutif de la Convention de Bâle, a parlé des efforts fournis par le secrétariat pour faire des économies budgétaires tout en maintenant les niveaux actuels de capacité professionnelle. Au sujet des options budgétaires présentées par le secrétariat durant la GC, certains pays en développement et un petit nombre de pays industrialisés ont préféré la troisième option tandis que la majorité des délégués a préféré une version amendée de la première option qui déterminerait de nouvelles économies.

Au sujet de la mobilisation des ressources et du financement durable, l'UE a proposé un projet de décision intégrant des recommandations issues des deux documents présentés par le secrétariat durant la GC (UNEP/CHW.8/9 et UNEP/CHW.8/10). Le délégué a déclaré que le libellé supplémentaire englobe des opportunités d'intégration avec les secrétariats d'autres conventions ayant trait aux produits chimiques pour l'exploration d'une approche pluri-fonctionnelle de la mobilisation des ressources financières.

#### CONSULTATION INFORMELLE

**DEMANTELEMENT DES NAVIRES:** Roy Watkinson a modéré une consultation informelle sur le démantèlement des navires. Les participants ont débattu du processus de négociation de l'OMI et des projets d'instruments de l'OMI et ont examiné la proposition de l'UE. Un délégué a souligné l'importance d'intégrer dans le projet de décision le principe de pollueur payeur et de stipuler clairement la responsabilité des Etats de pavillon et des armateurs, tandis que d'autres délégués y ont fait objection. Les délégués ont présenté leurs observations sur le texte opératif figurant dans le rapport du secrétariat concernant le démantèlement des navires (UNEP/CHW.8/7), plusieurs d'entre eux signalant leur préférence d'utiliser la proposition de l'UE comme plate-forme pour le débat futur. D'autres ont soutenu que la proposition de l'UE est biaisée contre les pays qui ont des industries de recyclage des navires. Le modérateur Watkinson a indiqué qu'il recommanderait à la GC, mercredi 28 novembre, que la consultation informelle soit continue.

#### DANS LES ALLEES

En abordant les questions du budget et de la mobilisation des ressources, quelques délégués ont fait part de leur optimisme quant à l'émergence d'un consensus autour des dispositions financières. Néanmoins, tout le long de la journée, d'autres délégués ont déploré l'absence de progrès sur les décisions de fond et le renvoi de nombreuses questions à des consultations informelles. Au crépuscule, les préoccupations des délégués se sont exacerbées lorsque les travaux dans les groupes de contact et les consultations informelles ont été ajournés, en dépit du nombre important de questions en suspens du fait qu'ils ne disposent plus guère que d'une seule journée de travail avant le début du segment de haut niveau.